

(21/9/20) Notre lettre ouverte du 21 septembre 2020 adressée aux députés et ministres wallons, concernant les lieux protégés des rayonnements non ionisants prévus dans la déclaration régionale, et la composition du groupe d'experts chargé d'encadrer le déploiement de la 5G en Wallonie :

Mesdames, Messieurs,

J'ai eu le plaisir de lire dans [votre déclaration de politique régionale du 9-9-2019](#) : "*le Gouvernement veillera à la situation particulière des personnes électrosensibles et préservera des lieux protégés des rayonnements non ionisants*".

Un an s'est écoulé depuis lors, mais nous n'avons toujours pas de lieux officiellement protégés. Pour les électrosensibles, dont la souffrance est quotidienne, jour et nuit, un an c'est long. Certaines personnes endurent cette souffrance depuis l'avènement du wi-fi et de la 3G au début des années 2000, parfois en ayant fait le lien entre leur exposition et leurs symptômes, mais le plus souvent sans imaginer être eux-mêmes électrosensibles. Difficile en effet de faire le rapprochement, vu le discours officiel sur l'origine psychosomatique de l'électrosensibilité, suivi par la plupart des médecins, et vu que la plupart des gens sont exposés en permanence depuis au moins quinze ans, donc sans la possibilité d'amélioration de leur bien-être ou de leur santé qu'un environnement non exposé leur offrirait. Il existe encore quelques rares zones à faible signal gsm, mais dans la même déclaration de politique régionale, vous exprimez votre intention de les éliminer. Cela crée une angoisse permanente chez les électrosensibles qui s'y sont réfugiés ! Pourquoi d'ailleurs vouloir supprimer des zones blanches qui existent et en créer d'autres ailleurs ? Pour que ce soient les électrosensibles qui déménagent, plutôt que les citoyens se plaignant d'une mauvaise réception ?

La souffrance des électrosensibles est à présent reconnue par la communauté scientifique. C'est l'origine de l'électrosensibilité qui divise les scientifiques, tout simplement parce que lors de tests de provocation, les participants sont incapables de détecter si une source de rayonnements est en fonctionnement ou non. Or, comme cela arrive pour la plupart des pathologies, en cas d'infection ou de certains traumatismes par exemple, il y a un délai entre l'apparition de la cause et l'apparition des symptômes, et surtout entre la disparition de la cause et celle des symptômes.

Si vous vous brûlez et allez consulter le lendemain, comment réagiriez-vous si votre médecin vous disait : "c'est psychosomatique puisque la brûlure a eu lieu hier et que vous dites en souffrir aujourd'hui" ? C'est pourtant exactement le comportement des chercheurs qui organisent les tests de provocation. On demande aux participants si à un moment précis un émetteur de laboratoire est allumé ou éteint. Les participants se trompant une fois sur deux, les chercheurs en tirent la conclusion que l'électrosensibilité est psychosomatique et un effet nocebo. Le fait que ces expériences soient vantées [sur le site du ministère de la santé](#) et par Sciensano comme étant des études de qualité, constitue une démarche obscurantiste et monstrueuse de surcroît, puisqu'elle permet de maintenir indéfiniment un environnement électromagnétique toxique pour de nombreux citoyens, qui en souffrent et en meurent, en connaissance de cause ou non. Pourtant je viens encore de voir [un reportage de la rtbf](#) où Maryse Ledent, de Sciensano, met en avant ces études pour conclure à l'origine psychosomatique.

Ces tests de provocation sont en réalité des expériences bidon, dont les participants ne sont pas nécessairement électrosensibles (qui accepterait d'ailleurs de participer à une expérience qui, il (elle) le sait, va le (la) faire souffrir à un moment ou un autre ?). On exclut souvent les personnes en mauvaise santé. Or les électrosensibles (conscients ou non) souffrent déjà de leur exposition permanente aux rayonnements. Les participants en bonne santé étant donc plutôt électro-insensibles. On ne tient pas compte des autres expositions (de l'extérieur, des gsm en poche etc.) ni de l'exposition subie avant d'arriver sur le lieu de l'expérience. On s'en tient à des questionnaires subjectifs au lieu de mener des examens cliniques. Plusieurs études ont montré des [troubles cardiaques en présence de dect ou wi-fi](#), en utilisant des mesures médicales et non des questionnaires.

C'est l'inverse des études de provocation qu'il faudrait : des expériences non délétères, en plaçant simplement les sujets dans des cages de faraday vraies ou fausses (sans émetteur, la seule source de rayonnements étant le champ électromagnétique ambiant extérieur auquel les sujets sont déjà soumis dans la vie courante), suffisamment longtemps (au moins 24 heures dans la même cage), et en effectuant de vrais examens cliniques (tension, température, électrocardiogramme, électroencéphalogramme, analyse sanguine etc.) en plus de l'habituel questionnaire.

Une étude a été menée en Hollande avant que la 3G ne soit déployée (TCO, 2003). La plupart des participants, soumis à des rayonnements 3G de laboratoire, sont tombés malades. L'étude a été reproduite en Suisse en 2006, donc après le déploiement de la 3G, en excluant les personnes malades. Les personnes tombées malades à cause de leur exposition quotidienne à la 3G étaient donc exclues. L'étude suisse n'a donc pas eu les mêmes résultats que l'étude hollandaise. Une étude annule l'autre, et le tour est joué.

Tout cela concerne un petit nombre de personnes me direz-vous. On ne va tout de même pas arrêter tout ce magnifique progrès technologique qui nous donne tant de plaisir et apporte tant à l'économie, pour une minorité de citoyens (même si la Constitution a prévu un environnement sain pour tous, sans exception) ? Mais avez-vous relevé cette coïncidence : les maladies chroniques (notamment auto-immunes, neurologiques, ...), les douleurs chroniques,

l'absentéisme et la consommation de médicaments n'arrêtent pas d'augmenter depuis que ces rayonnements électriques artificiels sont apparus et n'arrêtent pas d'augmenter eux aussi ? Des phénomènes comme la fibromyalgie sans traumatisme, la dépression, le burn-out, la violence gratuite sont en plein boom. [Alors qu'un lien entre rayonnements et troubles psychiatriques est établi scientifiquement](#)

. L'espérance de vie en bonne santé a baissé. Les décès en-dessous de 65 ans représentent toujours plus de 20% du total, malgré les énormes progrès de la médecine, de l'hygiène, des aides sociales et de la sécurité routière. Il semble que le système immunitaire des êtres vivants soit devenu défaillant. Des anciennes maladies infectieuses refont leur apparition, et il y en a eu plusieurs nouvelles ces vingt dernières années, y compris chez les animaux et les végétaux. La résistance aux antibiotiques et aux soins en général augmente. Beaucoup d'anciens malades du covid-19 disent rester en mauvaise santé des mois après, même des jeunes qui n'avaient aucun problème. Dès que vous osez faire le rapprochement entre covid-19 et rayonnements, les autorités et médias vous classent parmi les adeptes de la théorie du complot, mais savez-vous que d'éminents scientifiques, comme le [Professeur](#)

[Vander Vorst](#)

(membre du Conseil Supérieur de la Santé), et même

[des députés](#)

de formation scientifique font aussi ce rapprochement ? Le lien est tout simplement le système immunitaire,

[chargé d'éliminer les virus](#)

, mais que l'exposition aux rayonnements rend défaillant. Bref, ce n'est en fait pas une minorité de citoyens qui est concernée, mais tout le monde, vous-même, votre famille, tout l'Environnement. Lorsqu'on assiste à une telle coïncidence, le minimum de bon sens n'est-il pas d'empêcher une augmentation des rayonnements ? Foncer dans la 5G par mimétisme, parce que d'autres pays le font, et que certaines entreprises risqueraient d'y déménager, c'est faire preuve d'une vision vraiment très étroite et très court terme !

De nombreuses études montrent la toxicité des rayonnements (voir par exemple www.teslabel.be/etudes).

Pour les étouffer, les industriels de la téléphonie mobile commandent d'autres études, encore plus nombreuses, qui ne montrent rien. Il suffit d'organiser des "méta-analyses" qui font la moyenne, pour conclure à l'absence de toxicité, et permettre ainsi l'expansion de la téléphonie mobile. Mais notre corps fait-il une moyenne, lui ? C'est l'existence d'études montrant des effets qui devrait conduire la politique en la matière.

Vous avez mis sur pied [un groupe d'experts](#) chargé d'encadrer l'installation de la technologie 5G dans l'espace public. Parmi eux, vous avez choisi des experts des effets sur la santé. Leur mission est de déterminer s'il faut ou non revoir le degré de protection des citoyens défini dans le décret du 3 avril 2009. Outre que ce degré pourrait être revu à la baisse comme à la hausse, il faut savoir que le dit décret permet de diminuer la protection de notre santé s'il reste inchangé. En effet, il permet, pour chaque nouvelle technologie, une émission supplémentaire de rayonnements à concurrence de 3 V/m par antenne, par technologie et par opérateur. De plus, l'Etat autorise que vienne s'ajouter un quatrième opérateur. Bref, en cas de décision de statu quo, notre protection, déjà insuffisante, va régresser.

La décision finale de ce groupe d'experts va évidemment dépendre des experts choisis pour en faire partie. Leurs prises de position antérieures sont de bons indicateurs de ce qui nous attend, surtout si elles sont similaires d'un expert à l'autre. Cinq experts ont été choisis pour décider de la santé des quatre millions de Wallons, plus celle de tous les autres êtres vivants de Wallonie : Anne Perrin biologiste, Isabelle Lagroye pharmacienne, Jacques Vanderstraeten médecin, Marie-Christine Dewolf ingénieur agronome (avec maîtrise en génie sanitaire) et Noa Simon-Delso.

Passons en revue quelques-unes de leurs publications disponibles sur internet.

Anne Perrin, dans Science & Pseudo-sciences, une revue qui rejette la nuisance des ondes et l'électrosensibilité :

"les scientifiques sont mis au défi de prouver le risque zéro, c'est à dire l'absence d'effet, ce qui est impossible. La santé est devenue un droit, la santé parfaite est en passe de devenir un but en soi, et pourquoi pas la vie éternelle... sur terre, bien sûr ! Paradoxalement, cette utopie se traduit par un retour à la nature, éventuellement assorti d'une conception du monde où tout ce qui n'est pas d'origine naturelle est à bannir. Dans ce contexte, les ondes électromagnétiques, invisibles et omniprésentes deviennent le candidat idéal à la diabolisation... À la télévision surtout, l'émotion, la peur, le suspens doivent être au rendez-vous. Nombre d'informations alarmistes sont consacrées aux risques de l'exposition aux ondes électromagnétiques ... Les contre-experts « indépendants » d'origines diverses aux titres éminemment rassurants ou au profil sympathique du « citoyen comme tout le monde », sont bien plus populaires que les spécialistes du domaine travaillant effectivement sur le sujet. ... Le chercheur est systématiquement suspecté, comme s'il ne pouvait pas être capable d'intégrité et d'autonomie. ... manipuler habilement le mot indépendance fait recette, c'est l'arme absolue qui permet à l'occasion de masquer des compétences douteuses. L'indépendance totale ouvre la porte à toutes les élucubrations. ... antennes relais pour lesquelles l'hypothèse d'un risque n'est pas retenue par les experts ... La perception d'un risque de tumeur au cerveau est plus forte chez les personnes les moins bien informées. Il y a un manque de confiance à l'égard des autorités et moins de la moitié des personnes interrogées font confiance aux experts scientifiques. ... Les études réalisées à ce jour, en double aveugle, concluent à une absence de relation causale entre les symptômes observés et l'exposition au champ électromagnétique. On peut légitimement se demander si ces patients sont victimes d'un effet nocebo et se tourner vers l'hypothèse du rôle de l'information anxigène comme facteur de stress dans le déclenchement d'un tel phénomène. ... aucun risque pour la santé n'a encore été mis en évidence dans les conditions conformes aux limites d'expositions en vigueur. Les recherches se poursuivent. Tenons-nous en aux faits, aux effets scientifiquement avérés et reproductibles. C'est aux politiques et aux élus locaux de faire la part des choses pour décider de l'attitude à adopter face à l'absence de certitude et aux inquiétudes des citoyens. "

www.pseudo-sciences.org/Ondes-electromagnetiques-comment-s-y-retrouver-dans-l-informati-on

"En l'état actuel des connaissances, l'existence d'un risque sanitaire lié à l'exposition des champs électromagnétiques ne peut être établi pour la population générale "

www.pseudo-sciences.org/Les-etiquettes-intelligentes-a-radiofrequence-RFID

"il est étonnant que seules les 11 études méthodologiquement correctes faisant état d'un effet biologique soient évoquées de manière récurrente, alors que les 86 autres études – également rigoureuses – ne montrant pas d'effet sont marginalisées. "

www.pseudo-sciences.org/Deux-co-auteurs-du-rapport-de-l-Afsset-sur-les-radiofréquences-s-e-xpriment

(dans cette publication, Mme Perrin cherche à minimiser [un rapport accablant de l'afsset \(ex-anses\)](#))

"Les auteurs concluent qu'en Australie, il n'y a eu aucune augmentation d'un type de tumeur cérébrale, ou d'une localisation particulière des gliomes, attribuable aux téléphones mobiles. Notons au passage que cette étude rassurante et bien menée n'a pas eu de retentissement médiatique ! "

www.pseudo-sciences.org/Telephone-mobile-et-tumeurs-cerebrales-quoi-de-neuf

or [cette étude n'a pas été si bien menée](#) et [la situation sanitaire australienne n'est pas du tout rassurante](#)

Voyons aussi sa video sur le site d'Orange telecom : "l'existence d'un risque pour la santé n'a jamais été démontrée "

radio-waves.orange.com/fr/reseaux-et-antennes/5g/5g-et-sante-anne-perrin/

"Par arrêté du 27 février 2020, il a été mis fin aux fonctions de Mme Anne Perrin" ...Pourquoi ?

www.hcsp.fr/Explore.cgi/Personne?clef=3850

Isabelle Lagroye fait partie de l'ICNIRP, organisation qui réfute l'existence d'autres effets biologiques que l'effet thermique, lequel selon eux reste acceptable si l'augmentation de la température du corps ne dépasse pas 1 °C; ou la température d'une exposition locale, 41 °C (quid en période de canicule lorsque la température extérieure est plus haute que 37 °C ? Quid des personnes ayant de la fièvre ? Quid des personnes dont le système homéostasique ne fonctionne plus ?)

www.icnirp.org/en/about-icnirp/scientific-expert-group/index.html

www.teslabel.be/outils/462-icnirp-neutre-et-independant -

www.teslabel.be/politique/460-rapport-de-la-commission-5g-du-parlement-federal (audition et aveux de l'ex-président de l'ICNIRP, remplacé à la présidence, peu après, par un psychologue)

Isabelle Lagroye : "Pour une exposition corps entier, le niveau d'énergie absorbée traduit en débit d'absorption spécifique (DAS) et entraînant des effets délétères, est de 4 W/kg. Pour une exposition locale, il est de 100 W/kg... Ces niveaux de densité de courant et de DAS, appelés niveaux critiques par l'ICNIRP, servent de base pour les limites d'exposition des professionnels et du grand public... Aujourd'hui, ces limites et/ou normes d'exposition sont attaquées de façon récurrente par les associations et activistes qui s'opposent au développement des applications des champs électromagnétiques, sous divers prétextes. Les principales accusations infondées sont que l'ICNIRP ne tient pas compte des effets à long terme... la plupart des effets biologiques observés en dessous des niveaux correspondant aux limites d'exposition sont attribuables à des biais..."

www.researchgate.net/publication/281920134_ETUDE_DES_EFFETS_BIOLOGIQUES_DES_CHAMPS

ELECTROMAGNETIQUES NON INVASIFS

nb Dans cette thèse datant de 2009, elle reconnaît certains effets biologiques qui devraient dit-elle, ramener le seuil néfaste d'exposition locale à 50 W/kg. Or ce dernier a été établi par l'icnirp à 100 W/kg, qui ne l'a toujours pas changé lors de la révision de ses recommandations en 2020 ! Pourquoi ?

"Les résultats publiés ne semblent pas suggérer d'effets délétères ... Nous remercions particulièrement J Wiart et T. Wu (Orange labs) ..

:"

ursi-france.telecom-paristech.fr/fileadmin/journees_scient/docs_journees_2012/data/articles/000022.pdf

"En 2011, les radiofréquences électromagnétiques des téléphones portables ont en effet été classées par l'OMS dans la catégorie des agents peut-être cancérigènes. « On parle là des ondes émises par les téléphones eux-mêmes et qui sont celles qui nous exposent le plus, pas de celles des antennes », tempère cependant Isabelle Lagroye... "

www.lavoixdunord.fr/638285/article/2019-09-16/des-risques-pour-la-sante ?

" il n'y a pas de relation établie entre l'exposition environnementale aux champs magnétiques 50Hz ou aux champs électromagnétiques radiofréquences et des pathologies telles que le cancer, les maladies neurodégénératives ou l'intolérance environnementale idiopathique attribuée aux champs électromagnétiques, couramment appelée électro-hypersensibilité (EHS) ... l'effet nocebo qui émerge comme une explication plausible ... "

www.jle.com/download/ers-307091-31549-champs_magnetiques_champs_electromagnetiques_et_sante-a.pdf

"l'exposition aux champs radiofréquences n'induit aucun effet sur les fonctions liées à la reproduction ou sur la survie des rongeurs. Les résultats sur la génotoxicité ne convergent pas vers une démonstration d'un effet particulier. ... les rats mâles témoins (non exposés aux champs radiofréquences) vivent moins longtemps que les rats mâles exposés. ... augmentation de l'incidence des lymphomes chez les souris exposées... Il ne s'agit donc pas a priori d'un effet des champs radiofréquences. ... les schwannomes cardiaques sont généralement des tumeurs bénignes et constituent une pathologie très rare ... Pour le gliome, l'étude est donc vraiment rassurante... il est moins dangereux de tremper le bout du doigt dans l'eau bouillante que de tomber dedans....« peut-être » cancérigènes, au même titre que les cornichons au vinaigre ... les auteurs ne sont pas en mesure d'affirmer que l'exposition aux champs radiofréquences étudiées provoque des effets sanitaires ... le NTP a alimenté pendant plusieurs mois et inutilement des rumeurs et des inquiétudes, sans donner de clés de lecture à ceux qui ne sont pas spécialistes du sujet. En définitive, l'analyse finale et approfondie des résultats de cette

étude est, malgré ses faiblesses, rassurante : elle n'apporte aucun élément tangible en faveur de l'existence d'effet non thermique des champs radiofréquences. ... "

www.europeanscientist.com/fr/recherche/que-nous-revele-letude-du-national-toxicology-program-sur-les-champs-radiofréquences/

Elle aussi a publié dans Science & Pseudosciences, un article co-écrit avec Bernard Veyret : "*Dans les pays tels que l'Italie qui ont abaissé les limites, l'expérience a montré que les craintes avaient par la suite augmenté et que c'était donc une fausse bonne idée... absence de preuves d'un lien causal entre exposition et symptômes ...toutes les études animales sur des modèles de cancer ont été négatives. Celles qui au départ étaient positives [10], n'ont pas pu être répliquées... Toutes les autres expériences faites sur les animaux (sommeil, EEG, mémoire, audition, système immunitaire, peau, etc.) se sont révélées négatives ...il n'existe pas d'effets biologiques établis pouvant avoir des conséquences sanitaires, même à des niveaux bien supérieurs à ceux qui sont rencontrés en usage normal de la téléphonie mobile ... les recherches effectuées sont globalement négatives, mais les craintes et les agitations ne faiblissent guère.*"

www.pseudo-sciences.org/Les-effets-sanitaires-eventuels-des-telephones-mobiles

"*Un groupe de scientifiques dénonce au 30 novembre l'écho dont s'est fait la presse, du communiqué publié le 21 novembre dernier par l'Association ASEF (Association Santé Environnement France) à la suite de son étude sur les effets des antennes-relais sur la santé... Les erreurs méthodologiques de l'étude de l'ASEF sont évidentes, lui ôtant toute validité, ajoute ce collectif de scientifiques.*

Les signataires de ce communiqué sont : André Aurengo, Mathieu Boniol, François Gaudaire, Louis-Marie Houdebine, Jean-Paul Krivine, Isabelle Lagroye, Marc Poumadère, Anne Perrin et Catherine Yardin."

www.santelog.com/actualites/antennes-relais-des-scientifiques-en-colere-repondent

Voyons ce qu'un journaliste indépendant a écrit à son propos, dans le cadre du comité d'experts mis en place par la Région bruxelloise sous la précédente législature, dont elle faisait également partie : "*Isabelle Lagroye (IMS de Bordeaux, Bioélectromagnétisme) est française et membre de l'ICNIRP, la Commission internationale pour la protection contre les rayonnements non ionisants, dont «... / ses expertises sont une référence internationale et servent de base à de nombreux pays occidentaux, dont la France, pour définir un seuil limite d'exposition aux ondes »⁽³⁴⁾. L'ICNIRP se présente comme une «... / commission scientifique indépendante pour promouvoir la protection contre les rayonnements non ionisants (RNI) dans l'intérêt de la population et de l'environnement*

»

(35)

. Belle déclaration d'intention, mais il n'aurait pas été compliqué au Parlement et au Gouvernement bruxellois de découvrir les conflits d'intérêts passés de celle qui en est une des membres. Isabelle Lagroye finance en effet ses recherches avec l'argent de France Telecom, Alcatel, Bouygues telecom

(36)

. Plus récemment, on découvre sur le site de l'OMS qu'elle réalise des études financées par EDF. Isabelle Lagroye est également membre de la Société Française de Radioprotection (SFRP), «
»

dont les membres bienfaiteurs sont entre autres Areva, GDF-Suez, l'IRSN

»

(37)

, qui au départ s'évertuait à propager l'idée que le nucléaire est sans danger, et possède aujourd'hui une branche «
rayonnements non-ionisants
», qui continue le même travail de propagande.

"

www.kairospresse.be/article/nouvelles-technologies-et-transition-numerique-lillusion-technocratique-la-lumiere-de-la-5g/

reporterre.net/IMG/pdf/ondes-experts-declaration_d_interets.pdf (déclaration d'intérêts pour l'Afsset, ex Anses)

Les prises de position bien tranchées et similaires de ces deux expertes françaises indiquent le peu de chance qu'elles changent subitement d'avis à l'occasion de ce nième comité pour elles, et qu'elles arrêtent de croire à l'inexistence d'effets sous 60 V/m. Elles n'ont jamais testé 59 V/m sur elles-mêmes, je suppose (comme tous les membres de l'ICNIRP qui préconisent cette limite depuis plus de vingt ans) ? Accepteraient-elles de se soumettre à un champ permanent de 10 V/m pendant une semaine avant la réunion du comité ? Après tout, ce serait bien en-dessous de ce que l'OMS et l'ICNIRP permettent 365 jours par an sur tout le monde, et une situation réaliste que le décret actuel pourrait infliger à des riverains d'antennes en Wallonie.

La Région Wallonne ne pourrait-elle remplacer l'une d'elles par un(e) expert(e) d'une association citoyenne, ondes.brussels ou HEA par exemple, afin de créer un débat ? Ou puisque des experts internationaux sont invités, pourquoi pas un des nombreux médecins [allemands](#)

,
[français](#)

,
[autrichiens](#)

,
[suisses](#)

,
[grecs](#)

,
[chypriotes](#)

,
[américains](#)

,
[islandais](#)

etc. qui, comme ceux d'HEA, ont constaté les effets de la pollution électromagnétique sur leur patientèle et osé contredire la position figée de leurs autorités ?

En ce qui concerne le Docteur Jacques Vanderstraeten, troisième expert santé du comité, il a

fait de nombreuses apparitions rassurantes dans les reportages radio/tv, et a participé, avec Luc Verschaeve, à la publication ci-dessous :

"Quant aux antennes émettrices et toutes les autres sources d'émission (wifi par exemple), elles exposent à des intensités trop faibles pour causer le moindre effet thermique... Les recherches réalisées in vitro ne permettent pas d'identifier un mode d'action probable... Le même constat peut être formulé quant aux études effectuées sur l'animal ... Le bilan global est très nettement en faveur d'une absence d'effets ... Rappelons que le café, la laine de verre ou le styrène sont d'autres exemples d'agents classés dans cette catégorie 2B... Les méta-analyses des études fiables n'indiquent pas d'effet sur la santé... "

[Pour la Science - Novembre 2011](#)

Il y a tout de même une différence importante entre les radiofréquences et tous les autres agents classés en 2B : il s'agit d'une exposition permanente et forcée alors que celle aux autres agents est sporadique et libre !!!

Néanmoins, depuis la parution des études [NTP](#) et [Ramazzini](#) , il semble plus précautionneux dans son discours :

"selon Jacques Vanderstraeten la nouvelle norme de 14,5 V/m envisagée à Bruxelles, devrait être

proche d'un seuil de toxicité qui serait revu

d'après l'étude NTP".

www.lecho.be/entreprises/telecom/l-arrivee-de-la-5g-va-t-elle-faire-de-nous-des-cobayes/10114690.html

Rappelons ce que les autorités, notamment [la Commissaire européenne de la Santé](#) , nous servent comme argument : un facteur de réduction de 50 par rapport aux seuils d'effets néfastes sur la santé est utilisé pour établir les normes en vigueur, afin de tenir compte de la variabilité biologique, des incertitudes et de la variation des facteurs externes. Donc si 14,5 V/m devient le seuil de toxicité officiel, n'oubliez pas de rester fidèles à vos principes et diviser ce seuil par 50 ! Par ailleurs, si le Dr Vanderstraeten semble à présent admettre l'existence d'effets biologiques (certaines tumeurs) alors qu'avant il n'y avait rien, pourquoi pas les autres effets sur la santé, comme les maux de tête, les acouphènes, l'arythmie cardiaque... ? Le président de l'ICNIRP a d'ailleurs lui-même

[admis les acouphènes](#)

(avant d'être dégradé en vice-président et remplacé par un psychologue).

Marie-Christine Dewolf, experte santé-environnement du comité a écrit plusieurs publications sur la pollution de l'air dans les logements : on y trouve les matériaux, aérosols, produits d'entretien, radon... mais rien sur la pollution électromagnétique de l'air par les dect, wi-fi, smartphones... Exemple :

www.belspo.be/belspo/SSD/science/Reports/FinalReport_ClusterAirQuality_ML.pdf (58 pages, pas une ligne sur la pollution électromagnétique)

Noa Simon-Delso, experte biodiversité du comité, a écrit plusieurs publications sur le rôle des pesticides dans la destruction des abeilles mais je ne trouve rien rien sur la pollution électromagnétique (Idem pour l'organisation beelife dont elle est experte scientifique). Pourtant

des études existent :

www.teslabel.be/etudes/467-etudes-sur-les-abeilles

www.teslabel.be/etudes/461-les-ondes-millimetriques-5g-chauffent-les-insectes

Allez-vous donner à ce comité d'experts un pouvoir de vie ou de mort, tel les empereurs romains au cirque, qui levaient ou baissaient leur pouce ? Pour les plus faibles, le pouce était baissé. Ou permettre un vrai débat démocratique, tenant compte de l'avis des citoyens, et tenant compte que la Constitution interdit d'imposer un environnement toxique à ceux qui n'en veulent pas, fussent-ils minoritaires ?

Bien cordialement,

Eric Jenaer

Ir

administrateur de teslabel

www.teslabel.be